



en cdi sans contre son grée que fair?

Par **rabotte**, le **02/09/2008** à **17:24**

Bonjour A tous et a toutesrn Voila, En janvier 2008 j'ai signé un contrat a durée determiner pour remplacement d'une salarié absente, ce contrat été sans date de fin puisque je remplacer une personne qui perpétué les arrêts maladi donc cdd sans fin precise, le 18 juillet la personne que je remplacer a demissionner, et je suis tomber automatiquement en cdi, je ne supporte plus y travailler et je compter sur la fin de mon cdd pour chercher un autre emploie le probleme c que je n'ai pas été prévenue de la demission de la personne que je remplacé et donc je suis en cdi dans cette entreprise contre mon grée.DONC voila ma question: on t-il le droit de me fair passer en cdi sans me prevenir? n'ayant pas de contrat de travail comment je peut demissionner sans perdre mes droit? rnMerci a tous pour vos reponserncar la je suis sans recour.